

# COUPON SPORT

SAISON  
SPORTIVE  
2017-2018



## DEMANDE D'ATTRIBUTION

### PARTIE I

#### Renseignements concernant L'ENFANT

Nom : ..... Prénom : ..... Fille  Garçon   
Adresse : .....  
Date de naissance : .....

Attention : L'enfant doit être âgé(e) de 10 à 17 ans inclus, être licencié(e) dans une association sportive de Saône et Loire affiliée à une fédération sportive agréée par le Ministère des sports et bénéficié de l'allocation de rentrée scolaire (ARS) ou de l'allocation d'éducation enfant handicapé (AEEH).

### PARTIE II

#### Renseignements fournis par l'ASSOCIATION

Nom : .....  
Discipline : .....  
Adresse : .....

Coût annuel de la cotisation + licence :

 €

N° d'affiliation coupon sport délivré au club par l'ANCV : .....  
Club affilié à la fédération de .....  
..... au n° .....

**Tampon du club et/ou signature  
du responsable**

### Pièces à joindre



Une enveloppe timbrée et libellée aux nom et adresse du bénéficiaire.



Un justificatif de l'allocation de rentrée scolaire (ARS) ou de l'allocation d'éducation enfant handicapé (AEEH).

**Demande à retourner à la Direction départementale de la cohésion sociale de Saône et Loire  
Cité administrative - 24 boulevard Henri Dunant - CS 50125 - 71025 MACON CEDEX**

*ZONE RESERVEE A L'ADMINISTRATION*

Nombre de coupons délivrés : ..... n° : ..... à n° : .....

Le ..... 2018 - Nom de l'agent : Jean Pierre MATHIEU



## ----- NOTE D'INFORMATION -----

### 3 CONDITIONS D'ATTRIBUTION

- 1** - Les coupons sport ne peuvent être attribués qu'**aux enfants âgés de 10 à 17 ans inclus**.
- 2** - Les enfants concernés doivent être bénéficiaires de **l'allocation de rentrée scolaire (ARS)** ou de **l'allocation d'éducation enfant handicapé (AEEH)**.
- 3** - Il est impératif d'être inscrit dans une **association sportive de Saône et Loire affiliée** :
  - à une fédération sportive agréée par le Ministère
  - **et** à l'agence nationale des chèques vacances (ANCV).

### BAREME

Montant annuel de cotisation + licence (hors coût de l'équipement et des cours particuliers)	Attribution (1 dotation par jeune)
Montant s'élevant de <b>65 € à 104 €</b>	<b>20 €</b>
Montant s'élevant de <b>105 € à 199 €</b>	<b>40 €</b>
Montant se situant à partir de <b>200 € et au-delà</b>	<b>50 €</b>

### FORMULAIRE

La notice d'information et le formulaire de demande d'attribution sont téléchargeables à compter du 16 août 2017 sur le site des services de l'Etat en Saône-et-Loire :

<http://www.saone-et-loire.gouv.fr/>

(tapez « coupon sport » dans la rubrique « recherche » située en haut, à droite de la page d'accueil).

### MODALITES

Les coupons sport sont attribués dans l'ordre de réception des demandes et dans la limite de la dotation annuelle. La demande doit être déposée impérativement avant le 30 juin 2018. Lorsque les demandes sont complètes, les coupons sont retournés sous 8 jours.

**CONTACT à la D.D.C.S. : M. Jean-Pierre MATHIEU au 03 58 79 32 53**

Les coupons sport sont cumulables avec d'autres formes d'aides à la pratique sportive.